

EDITORIAL



André MARCON
Président de l'ACFCI

(Assemblée des Chambres Françaises
de Commerce et d'Industrie)

Agenda des Conseils d'Administration

Jeudi 1^{er} décembre 2011 :
Conseil d'Administration ICC France

9 décembre 2011 :
Comité Directeur ICC

 Prochaines Commissions
ICC 2012*

19 & 20 Janvier	Commission Marketing et publicité (Paris)
14 février	Commission Concurrence (Paris)
12 mars	Commission Politique commerciale et investissements (Genève)
2 & 3 avril	Commission E-business, IT & Telecom (Paris)
23 & 24 avril	Commission Fiscale

*Le calendrier des commissions correspondantes d'ICC France sera fixé prochainement.

Chers adhérents d'ICC France, chère(s) ami(e)s,

Nécessité fait loi dit le proverbe. Nos PME sont pragmatiques. Elles savent bien qu'au moment où leur accès aux marchés intérieurs se rétrécit, elles doivent se tourner vers l'extérieur. C'est un impératif de court terme. C'est aussi un moyen d'assurer leur développement. A preuve, les prévisions de croissance pour 2012 sont deux fois plus élevées pour les PME exportatrices que pour les autres, selon la dernière enquête semestrielle de conjoncture publiée par Oséo.

Pourtant si les "success stories" à l'export sont nombreuses, beaucoup trop d'entreprises hésitent à franchir le cap. Il faut les y aider.

La Charte de l'exportation signée par les réseaux d'appui aux entreprises avec le Secrétariat d'Etat au Commerce extérieur le 12 juillet dernier a cette ambition.

Cette "équipe de France de l'export" veut sensibiliser encore davantage à la conquête des marchés étrangers et faciliter l'accès des entrepreneurs aux dispositifs d'appui.

La tâche est fondamentale. Elle est cruciale. Elle est urgente.

Le réseau des CCI de France, et son prolongement naturel, le réseau des CCI françaises à l'étranger, est bien armé pour prendre sa part du travail collectif. Nous sommes, en effet, dans un de nos cœurs de métiers. Notre métier va bien au-delà du conseil, nous accompagnons les entreprises dans la réflexion stratégique sur leurs projets.

Notre vision de l'international est donc plus large que la seule exportation. Car pour bien exporter, il faut aussi parfois savoir bien importer. Pour bien exporter, il faut aussi savoir

s'implanter à l'étranger. C'est pourquoi nous mettons au service des entreprises nos réseaux d'expertise : l'international bien sûr, mais aussi l'industrie, l'intelligence économique, l'innovation, la formation. La Chambre de Commerce Internationale joue également un rôle précieux que je salue dans ces colonnes. Que ce soit en matière d'Incoterms® ou de contrats par exemple, elle apporte une expertise complémentaire à la nôtre. Avec la même bannière, celle d'entrepreneurs qui s'adressent à des entrepreneurs.

Mais pour booster l'export, il faut mobiliser tous les savoir-faire de l'"équipe de France". Chacun à sa place, chacun avec ses atouts, pour mettre en œuvre la Charte.

Dans ce cadre, les CCI de région viennent d'être choisies comme points d'entrée des futurs guichets uniques d'accueil

des entreprises. C'est une chance et c'est une charge.

Cette nouvelle organisation nous impose de créer une valeur efficace entre nos différents maillons, les CCI territoriales, au plus près des entreprises pour identifier leurs besoins, les CCI de région et les CCI françaises à l'étranger. Elle nous impose aussi de trouver les modes de collaboration les plus pertinents avec nos partenaires dans chaque région.

Il n'y a pas d'équipe de France sans respect des spécificités. Mais sans solidarités, ne parlons pas non plus d'équipe de France.

Nous allons, j'en suis convaincu, relever ce défi.

André MARCON
Président de l'ACFCI

B20 de Cannes : Un succès pour ICC



Sous l'impulsion du président d'ICC, Gérard Worms, ainsi que de son Secrétaire général, Jean-Guy Carrier, et avec les contributions du « G20 Advisory Group » constitué d'une vingtaine de PDG de multinationales, tous présents à Cannes, ICC a pu faire entendre sa voix au cours de la réunion du B20 (B comme Business) des 2 et 3 novembre.

Cette réunion a été préparée de façon unitaire par le MEDEF, chef de file, l'ICC et le WEF, et précédait le Sommet à Cannes des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays du G20. La journée du 2 novembre a commencé par une première réunion présidée par Nicolas Sarkozy à Paris et a été suivie par la réunion du B20 proprement dite à Cannes le 2 novembre après-midi et le 3 novembre après-midi avec la participation d'environ 300 chefs d'entreprise et de plusieurs Chefs d'Etat et de responsables d'organisations internationales.

Dans ce contexte de crises économique et financière aigües, les messages d'ICC et du B20 aux dirigeants du G20 portaient principalement sur les thèmes suivants :

- Face à l'impasse prévisible des négociations sur le cycle de Doha, une nouvelle approche multilatérale doit être trouvée pour réduire les obstacles au commerce international et favoriser la croissance.

- Les gouvernements doivent intensifier la lutte contre toutes les formes de fraudes, qu'il s'agisse de la corruption, de la contrefaçon ou de la fraude financière, en s'appuyant sur des entreprises responsables.

- Rendre la mondialisation socialement durable afin qu'elle contribue pleinement à la croissance économique tout en favorisant la création d'emplois et en procurant un niveau de protection sociale acceptable.

Les propositions ainsi formulées ont trouvé un écho très positif dans le communiqué et la déclaration finale du G20.

Un dossier complet sera consacré à la préparation et aux résultats du B20 dans la prochaine édition de ECHANGES INTERNATIONAUX.



Lancement

Pratiques publicitaires et communications commerciales : Une conférence de presse pour le lancement du nouveau Code ICC

C'est au Hearing Centre d'ICC que s'est tenue le 22 septembre la conférence de presse pour le lancement en France du nouveau code ICC sur les pratiques de publicité et de communication commerciale en présence de nombreux journalistes de la presse spécialisée et économique comme le journal Les Echos.

Gérard Worms, Président mondial d'ICC et d'ICC France, a rappelé le rôle majeur joué par la Chambre de Commerce Internationale pour promouvoir l'autorégulation et les bonnes pratiques des entreprises.

C'est le cas depuis 1937 dans le domaine de la publicité et de la communication commerciale. Stéphane Martin, Directeur Général de l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité), a présenté les principales innovations de l'édition 2011, avec un accent tout particulier mis sur la communication numérique avec la publicité comportementale, la communication éco-responsable et la protection renforcée des enfants et des données

personnelles, en précisant que « les statuts de l'ARPP affirment le rôle primordial du code ICC dans la rédaction de ses recommandations ».

Loïc Armand, Président de l'UDA (Union des Annonceurs), a déclaré que « la confiance des consommateurs est un élément essentiel de la pérennité des entreprises et la communication responsable, un des facteurs clés de cette confiance ».

Ensuite, David Lacombed, administrateur de l'IAB (Interactive Advertising Bureau), et Frédéric Winckler, Président de l'AACC (Association des Agences conseils en communication), ont rappelé l'importance pour les professionnels de la communication des valeurs du code ICC pour une publicité loyale et véridique.

Le code est accessible (en différentes langues) sur le tout nouveau site d'ICC :

www.codescentre.com

N'hésitez pas à aller le visiter, il fourmille d'informations utiles.

Première exposition internationale chinoise consacrée aux importations

Une délégation chinoise d'une dizaine de personnes conduite par M. Xiong Xunlin, Secrétaire général adjoint de ICC China, est venue rendre visite à ICC France le 22 septembre.

L'objet de cette visite était de présenter la première exposition internationale organisée en Chine et consacrée entièrement aux importations. Elle se tiendra à Kunshan (près de Shanghai) du 29 au 31 mars 2012. Elle occupera une surface de 50 000 m2 et accueillera plus de 200 000 visiteurs. Les différents pavillons spécialisés seront principalement consacrés aux technologies de l'information, produits de luxe, technologies vertes, économies d'énergie.

La Chine a résolument décidé de se tourner vers les importations pour équilibrer sa balance commerciale. Son objectif est de

faire passer les importations chinoises de 1500 milliards USD en 2010 à 8000 milliards USD en 2015. Autant d'opportunités pour les exportateurs français qui sont invités à venir exposer et présenter leurs technologies.



Exportations en Chine et mesures anti-dumping

Comment faire face aux mesures de défense commerciale prises par la Chine à l'encontre des exportateurs européens ? Tel était le thème du séminaire organisé le 20 octobre par ICC France.

Plus d'une trentaine de participants représentant les entreprises et des professionnels de l'export sont venus débattre de ce sujet très sensible avec des spécialistes de haut niveau venant de Chine ou de Bruxelles.

Ce séminaire, initié et animé par Jean-Marie Salva, Président de la Commission politique commerciale et réglementations douanières internationales d'ICC France, a permis de mettre en évidence la lourdeur des procédures mises en œuvre et leur aspect intrusif.

S'il s'agit d'être prudent en ne livrant pas d'informations à caractère stratégique, il n'en faut pas moins coopérer activement avec les enquêteurs chinois du MOF-COM lors des investigations dans les entreprises.



Face aux risques encourus, les autorités françaises et européennes sont là pour accompagner et aider les exportateurs français, surtout les PME. Elles viennent d'ailleurs de publier un guide de l'anti-dumping à leur intention.

Pour conclure, il convient de minimiser les risques : en effet les mesures anti-dumping ne représentent que 1 à 2% du commerce mondial, elles sont cycliques et surtout activées en période de crise. Elles sont placées sous le contrôle de l'OMC.

Prix de transfert et valeur en douane

Vers un rapprochement avec les méthodes de valorisation fiscale...

Les flux intragroupes, qui représentent aujourd'hui plus de 60% du commerce mondial, font l'objet d'un examen douanier et fiscal qui conduit, en pratique, à la détermination de deux valeurs différentes pour un même bien.

En effet, les deux administrations ne poursuivent pas le même objectif : La première cherche à majorer l'assiette pour la perception de droits de douane plus élevés, alors que la deuxième cherche à minorer les charges pour faire émerger le bénéfice imposable le plus important possible.

Cette situation crée une insécurité juridique accrue pour les entreprises en raison de l'absence d'harmonisation réglementaire, la documentation fiscale n'étant pas a priori reconnue par l'administration des douanes. Il en résulte un risque de double imposition non négligeable dans un même pays. Si ce problème est général, il est plus aigu pour les prix de transfert.

A l'initiative d'ICC France et à partir des propositions du MEDEF, un groupe de travail, commun aux commissions fiscale et douanes d'ICC, a été mis en place pour élaborer des recommandations, au niveau mondial, permettant un rapprochement des méthodes de valorisation d'un même bien par les administrations fiscales et douanières. Les recommandations d'ICC constituent une avancée remarquable en faisant le lien entre réglementations douanières et fiscales, jusqu'alors autonomes, et en apportant une caisse de résonance internationale à des propositions jusqu'alors de portée nationale.

Nominations

Jean-Pierre Mattout, Associé du Cabinet Kramer Levin Naftalis & Frankel, a été nommé Président de la Commission Technique et Pratiques Bancaires d'ICC France

François Mion du groupe Renault a été nommé Vice-Président de la Commission Politique Commerciale et Réglementations douanières internationales d'ICC France

En bref

Protection des investissements intra-communautaires : Michel Barnier répond aux Comités Nationaux Européens

A la suite du courrier adressé le 1^{er} juillet dernier à Michel Barnier par cinq comités nationaux européens (Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Pays-Bas et France), ce dernier nous a répondu le 31 août 2011. Comme nous l'indiquions dans notre lettre précédente, cette initiative conjointe et solidaire est une première et le seul fait d'avoir obtenu une réponse rapide du commissaire européen en charge du dossier est en soi un succès. Il faut maintenant analyser cette réponse qui prend en compte nos préoccupations et ouvre la porte à des discussions avec les services de Michel Barnier. Nous vous tiendrons informés de la suite de cette affaire.

Un premier bilan des règles Incoterms® au dernier salon Classe Export

Une table ronde sur les règles Incoterms® était organisée le 11 octobre 2011 au salon Classe Export pour faire un premier retour d'expérience depuis l'entrée en vigueur des nouvelles règles le 1^{er} janvier 2011. Le débat animé par Christoph Radtke (co-président du comité de rédaction), Claude Cagnoncle (Crédit Agricole CIB), Laurence Lucias (CTI) et François Georges (ICC France) a attiré près de cent participants qui ont posé de nombreuses questions. Que constate-t-on : les praticiens du commerce international ont du mal à changer leurs habitudes et continuent à utiliser les mêmes Incoterms® (FOB en particulier) alors que de nouveaux termes (DAT, DAP) mieux adaptés aux formes modernes de transport maritime par conteneurs ont été créés. Pour aider les utilisateurs, ICC a produit un jeu de questions/réponses relatif aux questions les plus fréquemment posées. ICC France de son côté encourage les exportateurs et les importateurs (surtout ceux responsables de la négociation des contrats de vente) à participer aux sessions de formation sur un ou deux jours animées par des formateurs agréés et destinées à mieux maîtriser l'ensemble des 11 Incoterms® mis à leur disposition par la Chambre de Commerce Internationale depuis le 1^{er} janvier 2011.



Séminaires ICC France

Formation aux règles du commerce international : Une édition 2012 pleine de nouveautés

En 2012, ICC France et son partenaire Credimpex vont élargir l'offre de formation en proposant de nouvelles formations.

Deux sessions seront consacrées aux encaissements documentaires et une session concernera les nouvelles règles ICC sur le Forfaiting, une alternative aux financements export traditionnels, qui devraient être adoptées courant 2012. ICC France va également innover en allant au devant des besoins des entreprises, d'une part en organisant pour la première fois des

formations dans les grandes villes de province (Lyon, Marseille, Lille...) et d'autre part en développant les formations en entreprise de plus en plus demandées.

Vous trouverez, d'ores et déjà, dans cette lettre, les dates des sessions programmées à Paris en 2012.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus, nous restons à votre disposition pour adapter nos propositions à vos besoins.

Une fin d'année riche en séminaires

Différents sujets d'actualité ont conduit ICC France à organiser trois nouveaux séminaires entre la fin novembre et le début décembre 2012.

Le mercredi 23 novembre, les commissions Propriété intellectuelle et Règlements Douanières proposent de traiter du rôle des douanes dans la lutte contre la contrefaçon et dans le contrôle du respect des droits de propriété intellectuelle. Les dirigeants des douanes françaises seront bien sûr présents et les entreprises viendront faire part de leur expérience.

Le mercredi 7 décembre, un séminaire sera consacré au nouveau règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} Janvier 2012. Les juristes d'entreprise et toute la communauté française de l'arbitrage pourront ainsi connaître les changements et les innovations de ce nouveau règlement, à commencer par la possibilité de faire appel à un arbitre d'urgence ou les nouvelles procédures s'appliquant aux arbitrages multipartites.

Le jeudi 8 décembre, ce sera le tour des évolutions les plus récentes des règles ICC et de l'environnement commercial international. Les participants auront une occasion unique de s'informer des évolutions en matière de Forfaiting, de Crédit Documentaire et de Trade Finance d'une manière générale. Une innovation cette année, nous traiterons des accords de Bâle 3 pour le Trade Finance.

PROCHAINS SEMINAIRES ICC France

23 novembre 2011

Douanes et contrefaçon

7 décembre 2011

Le nouveau règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale

8 décembre 2011

Les évolutions les plus récentes des règles et des standards régissant le commerce international

Pour s'inscrire, vous pouvez nous envoyer un message à icc-france@icc-france.fr, nous écrire ou nous téléphoner au 01 42 65 12 66

PROGRAMME DES FORMATIONS ICC France

Trade Finance

En partenariat avec Credimpex France

24 et 25 novembre 2011	Maîtrise des garanties bancaires internationales
15 et 16 mars 2012	Maîtrise des garanties bancaires internationales
27 mars 2012	Initiation aux garanties bancaires internationales
28 mars 2012	La lettre de crédit stand-by commerciale
2 avril 2012	Les encaissements documentaires
3 et 4 avril 2012	Initiation aux crédits documentaires
24 mai 2012	Initiation aux garanties bancaires internationales
Du 30 mai au 7 juin 2012	Formation intensive au traitement des opérations de crédit documentaire
14 et 15 juin 2012	Maîtrise des garanties bancaires internationales
20 juin 2012	Les encaissements documentaires
21 et 22 juin 2012	Initiation aux crédits documentaires
Du 10 au 18 octobre 2012	Formation intensive au traitement des opérations de crédit documentaire

Incoterms®

En partenariat avec Classe Export

Paris, 13 décembre 2011

Bienvenue à ...

ICC France vient d'accueillir quatre nouveaux adhérents :

- Le groupe SAFRAN
- Le cabinet DLA PIPER
- Le cabinet ERNEST GUTMANN ET YVES PLASSERAUD
- Le cabinet SALANS

CETTE LETTRE D'INFORMATION EST EDITEE PAR

ICC France

Chambre de commerce internationale
L'organisation mondiale des entreprises

Responsable de publication : François Georges
Tel : 01 42 65 12 66. icc-france@icc-france.fr

www.icc-France.fr

